

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 23

Artikel: Un heureux prisonnier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187721>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an 4 fr. 50

six mois 2 fr. 50

ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
MONNET, rue Pépinière, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

La ligne ou son espace, 15 c.

—
Pour l'étranger, 20 cent.

Fête cantonale de chant, à Vevey.

La fête de la Société cantonale des chanteurs vaudois, célébrée à Vevey les 2, 3 et 4 juin écoulés, a été en tous points magnifique. Les journaux ont déjà donné des comptes-rendus détaillés de ces belles journées et ont rendu hommage aux hommes intelligents et dévoués qui l'ont organisée et dirigée, ainsi qu'à la brave population veveysanne, qui s'est montrée si sympathique pour nos chanteurs ; aussi ne reviendrons-nous pas sur ces divers points. Nous ajouterons seulement que la fête de Vevey comptera au nombre des plus belles et des plus sérieuses de la Société cantonale, car tout y était bien. Si la ville de Vevey s'est surpassée sous tous les rapports, on peut dire, d'un autre côté, qu'au point de vue musical nos chanteurs se sont montrés dignes de la belle réception qui leur était faite. L'exécution de la cantate de Grandson, le chef-d'œuvre de Plumhof, l'a prouvé, et le tableau des points obtenus aux concours par les différentes sociétés, montre que le travail a été sérieux et la lutte vive. Et quand on voit que la presque totalité des sociétés du concours artistique sont couronnées, et qu'il ne manque que 1 ¼ point à celle qui ne l'a pas été, pour obtenir une couronne, on regrette qu'on ait dû être obligé de faire une classification, car, qui dit couronne, dit très bien, et les récompenses obtenues par ces sociétés ont toutes la valeur d'un premier prix. C'est ce dont le public ne se rend peut-être pas assez compte quand il lit qu'une section occupe un rang qui peut paraître inférieur.

A propos des concours, nous nous permettrons de demander au Comité central s'il ne serait pas avantageux pour les diverses sociétés que ces concours aient lieu dans un local un peu vaste et accessible aux chanteurs, sans finance d'entrée, car rien n'est plus profitable à une jeune société que d'entendre une bonne exécution par une société bien exercée. L'audition d'un chœur bien interprété est une excellente leçon, et il est regrettable qu'un plus grand nombre de chanteurs n'en profitent pas.

* * *

Et maintenant, comme derniers échos de cette belle fête, nous ne pouvons résister au désir de faire connaître à ceux de nos lecteurs qui n'y ont pas assisté, quelques-unes des devises réussies qu'on lisait par-ci par-là au milieu de la verdure.

Devant la librairie Lœrtscher :

Le *Messager boiteux*, malgré son très grand âge,
Se sent tout guilleret en ce joyeux tapage ;
Aussi se tenant gai sur sa jambe de bois,
Il dit : « N'oubliez pas nos bons vieux chants vaudois. »

Au Collège :

Clef de sol, clef de fa, ou bien clef d'un caveau,
Clef d'un problème ou d'un triste bureau,
Pour nous, collégiens, en un jour de printemps,
La clef que nous aimons, oh ! c'est la *clef des champs*.

Devant la Crèche, institution de bienfaisance
pour les petits enfants :

Comme musique
Vieille et classique,
La *Crèche* en offre aux amateurs.
Notre marmaille
Roucoule et piaille
En accords qui... rendent rêveurs.
Comme choristes
Ou forts solistes
C'est un vrai nid d'oiseaux chanteurs.

A la cantine :

Au-dessus de la politique,
Unissons-nous dans la musique.
Si l'un rend triste et méchant,
L'autre réjouit par son chant.

DOMinés par l'amour de la liberté sainte,
RÉunis dans nos murs par un lien d'amour,
MINistres d'Apollon venus dans notre enceinte,
FAvoris des neuf sœurs, chantons tous ce beau jour.
SOLDats, joyeux champions des luttes d'harmonie,
LA victoire aux vaincus ne coûte pas de sang.
SI pourtant il en faut verser pour la patrie,
DONnons-lui notre cœur, tombons au premier rang.

Et enfin celle-ci, le bouquet :

Chanteurs, pour boire allons *piano*,
Pour le manger *moderato*,
Pour le devoir *risoluto*,
Pour la musique *allegretto*,
Pour le progrès *prestissimo*.
En amitié *sostenuto*,
Pour tout vrai bien *animato*.
Quant aux soucis *decrescendo*,
Et vous pourrez jusqu'au tombeau,
Chanter le cœur *leggero*.

Un heureux prisonnier. — D'après les conventions
passées entre la France et le prince de Monaco, les
Monégastes ou autres condamnés pour délits quel-

conques par les tribunaux de la principauté, doivent subir leur détention dans les prisons de Nice. Avant l'existence de ce traité, cet état microscopique, qui ne se compose plus aujourd'hui que de la ville de Monaco, n'avait aucun établissement de détention ; aussi, lorsqu'il s'agissait d'exécuter un jugement pénal, — chose très rare, paraît-il, — avait-on recours à des moyens auxquels les autres pays sont peu habitués. Témoin cette charmante histoire racontée dernièrement par M. A. Scholl :

Un particulier avait été condamné à trois ans de prison par le tribunal local. Le ministre de la justice, garde-des-sceaux, qui était en même temps président du tribunal, greffier et geôlier, va trouver le prince et lui dit : — Altesse, nous avons un condamné.

— Quel événement ?

— Où faut-il le mettre ?

— N'y a-t-il aucun monument dans ma capitale qui puisse servir de prison ?

— Il y a l'ancien couvent des Augustines, dans lequel on peut aménager une chambre basse.

— Eh bien ! arrangez cela.

— Mais il faut une porte solide et un verrou...

— Qu'on les pose !

— Puis il faudra nourrir le prisonnier.

— Eh combien tout cela vous coûtera-t-il ?

— Voici le devis : Maçonnerie, deux cents francs ; serrurerie, cinquante francs ; habillement du condamné, cent francs par an ; nourriture, trente-cinq francs par mois.

— Ah ! ma foi ! dites-lui de s'évader !

Le ministre de la justice, président, greffier et geôlier, va trouver sa victime et lui dit : « Son altesse sérénissime consent à vous laisser partir. »

— Mais je ne veux pas m'en aller, riposte le criminel. Le climat de ce pays est indispensable à ma santé. Vous m'avez fiétri, il faut subir les conséquences de votre jugement. J'entends être logé et nourri pendant trois ans.

Le prince s'étant énergiquement refusé à faire les frais de la geôle, on put assister à ce spectacle curieux : Un homme se promenant du matin au soir, en fumant sa pipe, demandant aux étrangers quelques sous pour le pain de chaque jour et heureux de son sort. Cet homme, libre comme l'air, c'était le prisonnier de Monaco !

M. Geoffroy-St-Hilaire se plaisait à parler de l'expédition d'Egypte, dont il avait fait partie, et à la gloire de laquelle d'illustres savants ont tant contribué par leurs immortels travaux. Entre autres souvenirs, évoqués par le célèbre naturaliste, on aime à rappeler le trait suivant : L'insouciance des savants en face du péril, et surtout la considération que leur témoignait Napoléon, le général en chef, leur avait concilié l'affection et le respect du soldat, qui manifestait ces sentiments d'une manière singulièrement pittoresque. Pendant les marches, les membres de l'Institut d'Egypte étaient montés sur des ânes. Quand, à l'approche de l'ennemi, les bataillons se formaient en carrés, pleins de sollicitude pour leurs amis les savants, et glorieux de les défendre, les soldats s'écriaient tout d'abord : « Au

centre, les ânes ! » et l'Institut se retirait au milieu de ces citadelles vivantes. C'était une sorte de compliment mieux senti de ceux auxquels il s'adressait que la plupart des compliments académiques.

En 1814, tout le monde à Paris fut appelé à faire partie de la garde nationale, et chacun alors s'habillait comme il l'entendait et s'armait comme il pouvait. Une nuit, Désaugiers, le chansonnier, était de faction sur le boulevard extérieur ; tout à coup, il entend un bruit suspect et voit s'approcher dans l'ombre un être qui semble marcher à quatre pattes. Tremblant de frayeur, Désaugiers se croit à son dernier moment. « Passez au large ! s'écrie-t-il, en rassemblant toutes ses forces, ou je vous tire dessus !

— Pardon, monsieur ! lui répond une voix assez éloignée, c'est mon chien ; n'ayez pas peur, il n'a pas de fusil.

— Ah ! ah ! fait le vaudevilliste, qui recouvre subitement ses sens et son esprit ; ah ! votre chien n'a pas de fusil, eh bien ! moi, c'est le contraire ; mon fusil n'a pas de chien ! »

Sous le titre : *Aux fumeurs*, nous lisons dans le *Grand almanach*, pour 1883, de Paul Dupont, publié à Paris, cette étrange variété, qui fera sans doute sourire de pitié nos fabricants de cigares :

« Voici une révélation qui renversera un peu les illusions des fumeurs malins qui se procurent, en cachette, du tabac étranger que son seul titre d'objet de contrebande leur fait trouver supérieur au tabac français.

Dans la Thuringe, il passe tous les ans pour du tabac véritable plus de 1000 tonnes de feuilles de betteraves séchées ; ces mêmes feuilles, aussi bien que celles de la chicorée et même du chou, sont également employées aux mêmes fins, sur une grande échelle, à Magdebourg et dans le Palatinat.

Les cigares de Vevey, si prisés dans l'Allemagne du Sud, ne contiennent presque pas de tabac et ne sont composés que de simples feuilles de betteraves dépouillées de leur goût naturel par une culture spéciale et par une immersion subséquente, suffisamment prolongée dans les infusions de tabac. Ce genre de fraude atteint peu, heureusement, le consommateur français. Le fisc et la douane y mettent bon ordre. »

Décidément les Parisiens sont aussi forts sur l'industrie de notre pays que sur sa géographie.

Nous détachons ce passage d'une lettre écrite de Hanoï, par le commandant Rivière, à un de ses amis, le 24 mai 1882, c'est-à-dire juste un an avant sa mort. Cette lettre nous donne la preuve que son auteur était non-seulement un marin héroïque, mais aussi un lettré fin et délicat :

« Au Tonkin, ce ne sont plus les fleuves jaunes, mais les fleuves rouges. Il est certain que ces eaux ont une teinte rose. C'est un joli fleuve, avec des rives de sable ou boisées, un fleuve de France. Je demeure au consulat : une élégante maison blanche avec une véranda tout autour. Les navires légers de la division navale sont mouillés sous mes